

AR Prefecture017-200043479-20260305-2026_03_02-DE
Reçu le 11/03/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 05 mars 2026**
DÉLIBÉRATION n°2026-03-02**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU CIAS AUNIS SUD**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-six, le 05 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNIER.
En exercice	Présents	Votants	
29	17	20 (dont 3 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents : Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale GRIS), Serge AUGER (a reçu pouvoir de Chrystèle BOURGEAIS), Danielle BALLANGER, Patrick DE BARDEureau DE SAINT MARTIN, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Jacky BRILLOUET, Chantal DARNEL, Olivier DENECHAUD, Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Philippe BODET), Paul LEBOT, Marie-France MORANT, Serge MOUEIX, Thierry PILLAUD, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN, Georges TOURENC.			
Absents / excusés : Jean GORIOUX, Evelyne BAUDOUIN (excusée), Pascale BERTEAU (excusée), Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Steve GABET, Emmanuel JOBIN (excusé), Valérie RIVÉ (excusée), Jean-Michel SOUSSIN (excusé).			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Monsieur Marc BOUSSION, Responsable du service comptabilité et finances Madame Lydia JADOT, Assistante administrative.			
Secrétaire de séance : Madame Christelle GRASSO			Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président
			Télétransmission en préfecture le : 11.03.26
Convocation envoyée le : 23 février 2026			N° : 017-200043479-20260305-2026_03_02-DE
			Date de publication sur le site Internet : 11.03.26

AR Prefecture

017-200043479-20260305-2026_03_02-DE
Reçu le 11/03/2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU CIAS AUNIS SUD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-12 prévoyant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté,

Vu l'article L2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales prévoyant que dans les séances où le compte financier unique est débattu, l'organe délibérant élit son Président,

Vu la délibération n°2025-02-04 du 27 février 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Vu la délibération n°2025-09-07 du 4 septembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2025 du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose d'élire **Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président**, président de séance pour l'adoption du Compte Financier Unique 2025 ce qui est accepté par le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**.

Monsieur Jean GORIOUX, Président, rappelle que le Compte Financier Unique est préparé par le Comptable de la collectivité, à savoir le Directeur du Service de Gestion Comptable de Ferrières, et l'ordonnateur.

Il présente le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal du CIAS AUNIS SUD, et notamment la note de synthèse brève et synthétique annexée au présent CFU.

Ces explications entendues, et Monsieur Jean GORIOUX ayant quitté la salle, **Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président et Président de séance**, demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur le présent Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal du CIAS AUNIS SUD.

Le CFU 2025 peut être résumé comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2025	CFU 2025
Total dépenses	630 122,49 €	617 014,53 €
Total recettes	630 122,49 €	600 312,03 €
Résultat de l'exercice		-16 702,50 €
Résultat reporté		53 003,49 €
Résultat de clôture		36 300,99 €

Section d'investissement	Budget 2025	CFU 2025	RAR
Total dépenses	12 490,00 €	3 072,71 €	0,00 €
Total recettes	12 490,00 €	7 668,43 €	0,00 €
Résultat de l'exercice		4 595,72 €	0,00 €
Résultat reporté		509,74 €	
Résultat de clôture		5 105,46 €	

Les résultats de l'exercice 2025 sont donc les suivants :

AR Prefecture017-200043479-20260305-2026_03_02-DE
Reçu le 11/03/2026

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	-16 702,50 €	4 595,72 €
Report antérieur	53 003,49 €	509,74 €
Résultat cumulé	36 300,99 €	5 105,46 €
Résultat RAR		0,00 €

Ces explications entendues, Monsieur le Vice-Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur le présent Compte Financier Unique 2025 du CIAS AUNIS SUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du CIAS AUNIS SUD tel qu'annexé à la présente délibération,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 05 mars 2026

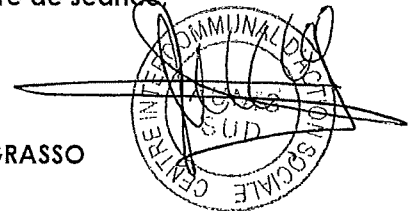
Le Président,

Jean GORTIOUX



La secrétaire de séance,

Christelle GRASSO

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200043479-20260305-2026_03_02-DE
Reçu le 11/03/2026